



APPELS DE CANDIDATURES PREALABLE A L'ATTRIBUTION DE BIENS

www.safer-bretagne.fr

Commune principale : LOCMARIA-GRAND-CHAMP « Talnay » Surface totale : 16 ha 56 a 32 ca	Section : ZA 45,138, 147, 149 Classification PLU : A	Suivi par : GUEHO Thierry 02 97 46 57 69 tgueho@safer-bretagne.fr
Commune principale : PLAUDREN « Bremenec » Surface totale : 32 a 00 ca Avec bâtiment anciennement à usage de bergerie	Section : YE 143 Classification PLU : A	Suivi par : CAIL Stéphane 02 97 46 57 71 scail@safer-bretagne.fr
Commune principale : MENEAC « Villelan » Surface totale : 5 ha 32 a 11 ca Avec 1 poulailler - ensemble de bâtiments porcins + FAF – une maison d'habitation	Section : ZV 14, 43, 46, 48, 49, 51 Classification PLU : A	Suivi par : LE FUR Adrien 02 97 46 57 74 alefur@safer-bretagne.fr
Commune principale : TAUPONT « La Ville au blanc » Surface totale : 56 ha 03 a 97 ca A vendre et à louer Avec un ensemble de bâtiments laitier + matériels	A VENDRE : 2 ha 08 a 93 ca Section : YH 40, 41, 43 A LOUER : 53 ha 39 a 04 ca Section : YD 1, 15, 29 - Section : YE 20, 21, 24, 26, 27, 51, 55, 66, 86, 88, 139, 143, 271, 273, 331, 332, 335, 336 Section : YH 56, 57, 58, 66, 72, 73, 87, 93, 100, 101, 119, 121 Section : ZB 38, 39, 40, 41, 42 - Section : ZC 35, 36, 49, 171, 241 – Section : ZH 1 A LOUER : 56 a 00 ca Section : ZI 240 sur la commune de SAINT MALO DES TROIS FONTAINES Classification PLU : A	Suivi par : LE FUR Adrien 02 97 46 57 74 alefur@safer-bretagne.fr

Les personnes intéressées sont priées de faire acte de candidature, **par écrit**, dans le délai de 15 jours prenant effet à compter de la date de parution du présent appel de candidature au siège social de la SAFER Morbihan, Maison de l'Agriculture - Avenue Borgnis Desbordes - BP 398 -56009 Vannes - E-mail : cpascal@safer-bretagne.fr où des compléments d'information peuvent leur être fournis. Passés les délais de publicité légale, les demandes ne seront plus prises en considération. Cet avis ne saurait, en aucun cas, être considéré comme un engagement d'attribution de la SAFER à l'égard des candidats